

## Les étapes d'un dossier de subvention

Une fois que vous avez envoyé votre dossier de demande de subvention complet, il doit encore passer par de nombreuses étapes avant que vous n'ayez la décision finale, ce qui allonge les délais.



Les différentes étapes sont les suivantes :

1. Réception de la demande au Cabinet Ministériel

2. Envoi à l'administration pour que celle-ci l'analyse et rende un avis favorable ou non

3. Analyse par le cabinet et proposition de décision au Ministre : marque son accord de principe sur la subvention ou pas

4. En cas de décision favorable, envoi à l'administration pour préparation de l'arrêté ministériel et envoi à l'Inspecteur des Finances

5. Avis de l'Inspecteur des Finances : favorable ou défavorable

6. En cas de décision favorable, envoi à l'administration qui, elle, transmet au Cabinet pour demande d'accord au Ministre du Budget

7. Avis du Ministre du Budget : favorable ou défavorable si la subvention est de plus de 25.000 euros

8. Demande à la cellule budgétaire pour le n° de visa pour engagement budgétaire

9. Et enfin, à la signature du Ministre !

Le ministre peut outrepasser l'Inspection des finances et le passer en force au Gouvernement mais cela reste vraiment compliqué et rare !!! D'autre part, si cela passe au Gouvernement, le point doit être à l'ordre du jour du Gouvernement wallon deux semaines à l'avance.

Vous retrouverez cette fiche dans [la boîte à outils du site de la CODEF](#).